

15 février 1871

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 15 février 1871

L'ORATEUR prend le fauteuil à trois heures.

Prière

M. René Kimber, Écuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, apporte le message suivant :

L'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur-Général invite cette Honorable Chambre à se rendre immédiatement dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, l'Orateur se rend, avec la Chambre, à la salle des séances du Sénat, — et étant de retour,

M. l'Orateur informe la Chambre que, durant la vacance, il a reçu les avis ci-après de vacances survenues dans la représentation des districts électoraux de *Missisquoi*, *Québec (Cité) Est*, *Cumberland* (Nouvelle-Écosse), *Bellechasse*, *Saint-Hyacinthe*, *Colchester* (Nouvelle-Écosse), *Richelieu* et *Restigouche*, et qu'il a adressé ses divers mandats au Greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer de nouveaux Brefs pour l'Élection de députés à l'effet de représenter dans ce présent Parlement les dits Districts Électoraux :

Adolphe Tourangeau, pour la circonscription électorale de Québec-Cité Est; *Louis Delorme*, pour la circonscription électorale de Saint-Hyacinthe; *George Moffatt*, pour la circonscription électorale de Restigouche (Nouveau-Brunswick), *Leverett de Verber Chipman*, pour la circonscription électorale de Kings; *Georges Isidore Barthe*, pour la circonscription électorale de Richelieu et l'hon. *Charles Tupper*, C.B., pour la circonscription électorale de Cumberland, ayant préalablement prêté serment, conformément à la loi, et signé devant les Commissaires le Rôle qui le contient, prennent leur siège.

Ordonné, Que l'hon. sir *John A. Macdonald* ait la permission de présenter un Bill pour pourvoir à l'administration des serments d'office.

Il présente en conséquence le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue ce jour auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence d'adresser un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie dont il fait la lecture à la Chambre

comme suit :

Honorables Messieurs du Sénat, Messieurs de la Chambre des communes—

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous rencontre à cette saison ordinaire et la plus commode de l'année, et dans les heureuses circonstances où se trouve présentement le pays.

Le confiant espoir que je crus pouvoir exprimer à la clôture de la dernière session qu'il ne serait fait aucune nouvelle tentative de trouble sur notre frontière, devait faire place à un prompt désappointement. La session venait à peine de clore lorsque des bandes de brigands s'assemblèrent en grands nombres dans les limites des *États-Unis* et menacèrent le pays d'une nouvelle invasion. Elles osèrent traverser les frontières sur deux points, mais elles furent promptement rencontrées et repoussées, et cela d'une manière si complète et humiliante que les envahisseurs perdirent tout courage et espoir, jetèrent bas des quantités d'armes, et dans leur fuite allèrent encombrer les villages en arrière de leurs masses affamées et démoralisées. Notre milice se rendit au premier appel aux armes avec un empressement digne d'éloges, et l'esprit qui règne dans le pays grossit ses rangs de volontaires accourus de tous les côtés. L'autorité militaire la plus élevée a reconnu comme il convenait la bravoure déployée et le succès remporté en cette occasion, et Sa Très Gracieuse Majesté les a honorés et appréciés en termes flatteurs. Pour maintenir la milice en devoir actif, le gouvernement a encouru une dépense considérable au-delà de ce qui avait été pourvu par les votes de la dernière saison. Les comptes de la dépense entière pour la défense de la frontière seront mis devant vous, et j'ai l'assurance que vous passerez un Bill pour exonérer le gouvernement.

Mes prévisions de succès à l'égard de l'Acte passé pour le gouvernement du *Manitoba* et des Territoires du *Nord-Ouest*, et à l'égard de l'expédition militaire qu'il était nécessaire d'envoyer, se sont heureusement réalisées. Les troupes surmontèrent les difficultés d'une longue et pénible route avec fermeté et intelligence. Elles ne rencontrèrent aucune opposition armée, et les habitants firent un accueil cordial à leur arrivée. Le peuple de la nouvelle province est entré, sous la constitution qui lui fut accordée l'année précédente, dans l'accomplissement des devoirs d'un gouvernement libre, et tout fait espérer qu'il entre résolument dans une carrière de paix et de prospérité.

La législature de la *Colombie-Britannique* a passé une Adresse à Sa Majesté demandant admission dans l'Union aux termes et conditions y mentionnés. Tous les papiers se rapportant à ce sujet important vous seront soumis et toute votre attention y est appelée. J'espère que vous serez d'avis que ces termes sont assez justes pour vous justifier de passer une semblable adresse, de manière que les